

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2025**

**DOSSIER N°2025-11-04 : DOCUMENT « MISSIONS ET TARIFS » (MISE À JOUR)**

Le 25 novembre 2025, réuni dans la salle des délibérations, sous la Présidence de M. Christophe de BALORRE,

Le Conseil d'administration,

**Vu** les statuts de l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Orne, notamment son article 15 fixant les compétences du Conseil d'administration,

**Vu** le document « missions et tarifs » de l'Agence départementale a été réalisé à la création de l'Agence, remanié en septembre 2015 puis en juin 2016.

**Vu** les tarifs des contrôles et essais en laboratoire mis à jour lors du Conseil d'administration du 11 mai 2023.

**Vu** le tarif des prestations intellectuelles mis à jour lors du Conseil d'administration du 13 décembre 2023 puis du 03 décembre 2024.

**Vu** le barème de rémunération du service de mise à disposition de l'assistance technique aux collectivités dans le domaine de l'assainissement mis à jour lors du conseil d'administration du 20 mai 2025.

**Considérant** la nécessité de mettre à jour ce document pour intégrer les principales dispositions suivantes :

**Prix de journée**

Compte tenu de l'évolution des salaires et des charges fixes, ce dernier est modifié à 185 € au lieu de 180 € par ½ journée.

Ceci afin de tenir compte de l'évolution du coût de la masse salariale (près de 2 % 2024 à 2025).

**Essai de perméabilité**

Dans un contexte réglementaire et technique où la gestion intégrée des eaux pluviales devient omniprésente, certaines collectivités ont besoin de faire des essais de perméabilité des sols pour leurs nouveaux projets.

Les prestations des bureaux d'étude s'avérant élevées pour ce type de prestation, l'Agence a fait l'acquisition du matériel nécessaire.

Le sous-détail du tarif pour cette nouvelle mission se décomposerait ainsi :

**■ 1<sup>er</sup> essai**

Main d'œuvre    2 ETP Préparation matériel  
                    1,5 h déplacement AR + 1h mise en place et relevé de mesure + 0,5 h exploitation des données

Véhicule       Kangoo ou équivalent (distance moyenne)

unité	qté	PU (€ HT)	s/total par essai
h	3	48,12	144,36
km	95	0,72	68.40

Matériel	Amortissement sur 5 ans (563 €/5ans/18 essais par an)						6,26
						Total HT	<b>219.02</b>
	Charges indirectes	0,1294 %					28.34

Tarif 2025 ADI61	<b>247.36</b>
<b>L'unité 250 € (arrondi)</b>	

### ■ Essai supplémentaire

(-1,5 H de déplacement : -72.18 €)

Tarif 2025 ADI61	<b>180</b>
<b>L'unité 180 € (arrondi)</b>	

La réalisation de ces essais sera faite en partenariat avec le laboratoire d'essais routiers du Département.

### AMO bâtiment

#### Présentation des trois missions d'accompagnement « Bâtiment »

Jusqu'à présent réunies au sein d'une mission unique composée d'une mission de base et de deux missions complémentaires, les prestations d'accompagnement proposées par l'Agence Départementale d'Ingénierie 61 dans le cadre des opérations de construction ou de réhabilitation de bâtiments sont désormais scindées en trois missions distinctes, correspondant chacune à une phase clé du projet.

##### 1. Étude pré-opérationnelle (Prestation n°1)

Cette première mission a pour objet de définir le contenu, les besoins et le coût prévisionnel de l'opération. Elle comprend la réalisation d'une notice, l'aide à la définition des besoins, l'établissement d'un organigramme fonctionnel des espaces et une première estimation financière de l'opération. Elle constitue la base de réflexion préalable à tout lancement de procédure, permettant au maître d'ouvrage de valider la faisabilité et les grandes orientations du projet.

Les honoraires relatifs à cette mission sont établis sur la base d'une évaluation du temps estimé, selon la nature et la complexité de l'étude.

##### 2. Assistance aux contrats (Prestation n°2)

Cette prestation ne comprend pas la procédure de concours d'architecte.

Une fois le projet défini, cette mission vise à accompagner la collectivité dans la consultation et la désignation des prestataires nécessaires à la conduite du projet : maître d'œuvre, contrôleur technique et coordonnateur sécurité-protection de la santé. Elle comprend la rédaction des pièces de consultation, l'analyse des offres, la formulation d'avis et la préparation des actes de notification des marchés, jusqu'à la signature des contrats.

Les honoraires de cette prestation sont désormais calculés par tranche, en fonction du montant prévisionnel des travaux :

Tranche de montant des travaux HT (€)	Taux appliqué
0 – 150 000 €	1 500 € (Forfait)
150 001 – 500 000 €	1,00 %
500 001 – 1 000 000 €	0,50 %
> 1 000 001 €	0,30 %

### 3. Assistance en phase opérationnelle (Prestation n°3)

Enfin, cette dernière mission apporte un appui continu au maître d'ouvrage durant les phases de conception et de travaux. Elle inclut la participation à des réunions clés, la formulation d'avis techniques à chaque étape (APD, PRO, DCE, chantier, réception) et un accompagnement administratif et technique pour le bon déroulement de l'opération jusqu'à sa réception.

Les honoraires de cette prestation sont également calculés par tranche, selon le montant total des travaux de l'opération :

Tranche de montant des travaux HT (€)	Taux appliqué
0 – 150 000 €	À la demande *
150 001 – 500 000 €	1,00 %
500 001 – 1 000 000 €	0,70 %
> 1 000 000 €	0,50 %

\* au cas par cas en fonction de la complexité

Ensemble, ces trois missions assurent un accompagnement complet, progressif et modulable du maître d'ouvrage, depuis la définition initiale du projet jusqu'à sa réalisation effective, dans un souci constant de qualité, de conformité réglementaire et d'optimisation des moyens de la collectivité.

En annexe : missions types

#### **Géocadastre**

GeoCadastre est une application qui permet de consulter les données cadastrales et propriétaires sur une carte interactive. Son objectif est de faciliter la recherche des propriétés foncières et leurs caractéristiques pour les collectivités et autres structures qui ont en charge une mission service public.

L'accès à cette application se fait dans un navigateur web, sécurisé par un identifiant nominatif et un mot de passe, dans le respect du RGPD (signature d'un acte d'engagement pour l'utilisation des données).

A noter que les Départements du Calvados et de la Manche proposent tous les deux ce type de solution aux collectivités, depuis plusieurs années.

Par exemple, dans la Manche, cette solution est proposée depuis 14 ans et elle est utilisée actuellement par 259 communes (60%) et 291 structures publiques, avec un taux de satisfaction autour de 90%.

Lors de l'Assemblée Générale 2024 de l'ADI61, l'Agence comptait mettre à disposition cette application auprès des communes, voire des intercommunalités intéressées courant 2025.

Le service SIG du Département de l'Orne et de l'Agence a fait une expérimentation avec 3 communes :

- **Montreuil au Houlme,**
- **Le Mêle sur Sarthe,**
- **Tourouvre au Perche.**

Cette expérimentation a permis de comprendre que l'application GeoCadastre intéresse les communes. Néanmoins, les petites communes ont un usage limité, tandis que les grandes communes ont besoin de plusieurs accès, avec des niveaux de droits différents.

Actuellement, l'Agence est en mesure de proposer 3 niveaux d'accès :

- **Simplifié** : caractéristiques parcelle, propriétaire, l'adresse du propriétaire et date de naissance, si personne physique, par commune,
- **Intermédiaire** : descriptif détaillé de la parcelle, relevé de propriété limité à un bien, relevé pour un tiers du compte, par commune,
- **Avancé** : requêteur avancé sur l'intégralité des données cadastrales : date d'achat, nature du local, année d'achèvement de la construction...

Afin d'être cohérents avec ce qui a été dit lors de l'AG 2024, il est proposé de mettre à disposition l'application de manière payante suivant les barèmes ci-après :

Adhésion à GeoCadastral + demi-journée de formation pour la première adhésion	120 €/an
Comptes actifs :	
1. Cadastre simplifié	15 €/compte/an
2. Cadastre intermédiaire	25 €/compte/an
3. Cadastre avancé	60 €/compte/an

Pour rappel, les coûts inhérents à cette application sont :

Achat des données MAJIC (estimation 2026)	1 600 €/an
Intégration des données MAJIC (estimation 2026)	1 200€/an
Maintenance Géocadastre et Géozonage (estimation 2026)	2 000 €/an
Travail de mise en forme de l'application pour les besoins interne par le service SIG (200 h x 26,23 €/h)	5 246 €/an
1 Licence GEO Generator (estimation 2026)	2 000 €/an
<b>TOTAL des coûts</b>	<b>12 046 €/an</b>

En 2025, l'Agence compte 356 communes adhérentes.

En partant de l'hypothèse qu'à moyen terme, 1/3 des communes adhéreraient, le tarif proposé pourrait couvrir au moins la totalité des 12 046 € soit 118 communes x 120 €/an =14 160 €, la différence étant comblée par le nombre de comptes (118\*15 € =1 770 €).

Une mise à jour de ce document est nécessaire pour intégrer les dispositions précédentes (voir document tarifs 2026 en annexe).

Après en avoir délibéré :

**Article unique** : prend acte de la mise à jour du document « missions et tarifs » de mai 2025, en pièce jointe avec les modifications de tarification pour 2026.

Fait, à Alençon le 25 novembre 2025 pour être porté au registre des délibérations.

Le Président,

  
Christophe de BALORRE

Nombre de membres en exercice : **23**

Nombres de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 18

Vote      pour : **18**  
                contre : **0**  
                abstentions : **0**

Certifié exécutoire compte tenu

de la transmission en Préfecture le :

et de la publication le :

Affiché le :

REÇU A LA PREFECTURE  
DE L'ORNE LE :

**2 - DEC. 2025**

## I. L'adhésion

---

Les établissements publics intercommunaux doivent adhérer à l'Agence départementale d'ingénierie pour bénéficier de ses services.

L'agence apporte une assistance technique uniquement sur les domaines de compétence de l'adhérent. Si un groupement de collectivités est adhérent, les collectivités de ce groupement qui souhaitent bénéficier des services de l'Agence sur ses propres compétences doivent également adhérer.

L'adhésion à l'Agence départementale d'ingénierie peut intervenir à tout moment en cours d'année. Pour le nouvel adhérent, la qualité de membre s'acquiert au 1er du mois qui suit la réception par l'Agence départementale de la délibération d'adhésion de l'organe demandeur.

Pour les Collectivités adhérant en cours d'année ou étendant leur territoire, le coût de la cotisation annuelle est proportionnel à la durée (en mois) d'adhésion comptée de la date d'effet indiquée ci-avant sur la partie de territoire concernée de la Collectivité.

### I.1 - Collectivités

Pour les collectivités territoriales ou les établissements publics de coopération intercommunale, le coût annuel d'adhésion est de **0,50 € par habitant** (population municipale INSEE de l'adhérent). La cotisation est gratuite pour les communes dont le groupement de communes a adhéré.

### I.2 - Syndicats

Pour les syndicats de collectivités locales, le coût annuel d'adhésion est de **0,50 € par habitant** des collectivités faisant partie du syndicat (population municipale INSEE des collectivités). Sont déduites les populations des collectivités (EPCI ou communes) ayant elles-mêmes adhéré à Ingénierie 61 en tant que collectivité.

La cotisation annuelle est donc établie sur la base de la population des collectivités non adhérentes à Ingénierie 61, avec un **minimum de 150 € par an**.

## II. Le service de base inclus

L'adhésion à l'Agence ouvre droit à du service de conseil et d'appui non payant, inclus dans l'adhésion.

### II.1 – Service sans condition ou limitation

#### APPUIS & CONSEILS SIMPLES

##### ❖ accès libre non payant

- **APPUIS ET CONSEILS** juridiques, administratifs, techniques avec réponse immédiate (par téléphone, messagerie, oralement) sans déplacement, production, recherche ou analyse dans différents domaines :

- ✓ Voirie et réseaux divers
- ✓ Assainissement
- ✓ Communication
- ✓ Urbanisme
- ✓ Patrimoine immobilier (rédaction d'actes...)
- ✓ Construction et maintenance des bâtiments
- ✓ Espaces verts
- ✓ Environnement
- ✓ Marchés publics
- ✓ Assistance juridique
- ✓ Etat civil

- \* Cet appui ou conseil consiste à mettre à disposition de la collectivité, les compétences techniques, administratives, réglementaires ou juridiques de l'Agence pour :
  - ✓ aider la collectivité à prendre les meilleures décisions
  - ✓ orienter et guider vers les bonnes pratiques et les bonnes procédures
  - ✓ le cas échéant si l'Agence en dispose, mettre à disposition des exemples ou des modèles de documents
  - ✓ donner à un avis simple sur des demandes d'aménagement, d'autorisations...
- \* L'Agence n'effectue pas les démarches : préparation des documents, prises de contacts auprès des administrations, services ou interlocuteurs, suivi des procédures, élaboration de prescriptions et contrôle de leurs applications...

## II.2 – Service avec limitation de jours

### APPUIS & CONSEILS ELABORES

❖ accès libre non payant mais limité à 2 jours par an et par commune [1] pour chaque adhérent [2]

▪ APPUIS ET CONSEILS juridiques, administratifs, techniques pouvant nécessiter déplacement, recherche ou analyse

[1] commune déléguée pour les communes nouvelles

[2] Au-delà de 2 jours par an et par commune, les prestations sont rémunérées en prestations intellectuelles (suivant barème) sur la base d'une proposition.

\* Cet appui ou conseil est plus individualisé et élaboré car nécessitant un temps de recherche ou d'analyse pour fournir une réponse argumentée ou spécifique. De la même façon, l'Agence n'effectue pas les démarches administratives correspondantes.

\* Il peut porter notamment sur :

- ✓ L'analyse juridique d'un sujet particulier
- ✓ Le conseil, après visualisation sur place, sur une demande ou un problème
- ✓ la recherche et la production de données existantes
- ✓ l'analyse sommaire d'un site ou secteur
- ✓ l'analyse d'un projet ou d'un aménagement d'un tiers
- ✓ l'analyse d'un besoin spécifique
- ✓ l'appui ou l'assistance pour des démarches administratives

## III. Les missions facultatives payantes

L'adhérent peut faire appel à l'Agence pour assurer les missions décrites ci-après.

### III.1 – Mission d'Assistance Technique à l'Entretien de la Voirie (ATEV)

#### ASSISTANCE TECHNIQUE A L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE (ATEV)

❖ Tarif annuel

⇒ Commune : 0,75 € TTC / hab

⇒ EPCI : 0,50 € TTC / hab

#### MISSION DE BASE

- Conseils et appuis d'ordre général sur la voirie
- Programmation, DCE et suivi des travaux d'entretien courant
- Programmation, DCE et suivi des travaux de conformatement ou de modernisation de faible importance sans étude ni production de plan  
→ coût < 15 000 € HT par opération et < 50 000 € HT par adhérent et par an

#### MISSION COMPLEMENTAIRE moyennant rémunération supplémentaire

- Programmation, DCE et suivi des travaux de conformatement ou de modernisation importants sans étude ni production de plan  
→ coût > 15 000 € HT par opération ou > 50 000 € HT par adhérent et par an  
→ rémunération = 35% du coût d'une mission type de Maîtrise d'œuvre sur le montant des travaux concernés

\* L'assistance technique à l'entretien de la voirie est détaillée dans le guide de l'ATEV.

\* L'assistance technique à la voirie porte sur l'entretien courant régulier et programmé de la voirie relevant de la compétence de l'adhérent

#### ★ Restriction

Pour les communes classées urbaines suivant l'arrêté préfectoral du 18 juillet 2006, l'offre ATEV est complète pour la voirie hors agglomération et limitée à l'appui et conseil pour la voirie située en agglomération de la commune.

Communes dites urbaines : L'Aigle, Alençon, Argentan, Condé-sur-Sarthe, Damigny, La Ferté-Macé, Flers, Mortagne-au-Perche, St Georges-des-Groseillers, St Germain-du-Corbeis.

#### \* Ne sont pas inclus dans l'ATEV :

- ✓ La gestion administrative de la voirie
- ✓ L'exploitation ou les travaux en régie avec les moyens des agences routières départementales
- ✓ Les travaux de création ou de modification de la voirie nécessitant des études ou productions de plan

\* Les travaux d'aménagement de voirie (nécessitant étude et production de plan) ne sont pas concernés par l'ATEV. Ils sont traités dans les missions AMO et MOE d'aménagement.

### III.2 – Mission de Service d'Appui Technique à l'Exploitation des Systèmes Epuratoires (SATESE)

#### ASSISTANCE TECHNIQUE A L'ASSAINISSEMENT (SATESE)

##### ❖ Tarifs fixés annuellement par arrêté du Président du Conseil départemental

##### ▪ ASSISTANCE AU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- Diagnostic des ouvrages d'assainissement, d'épuration des eaux usées et de traitement des boues et pour le suivi régulier de ceux-ci
- Validation et exploitation des résultats du diagnostic pour évaluer et assurer une meilleure performance des ouvrages
- Assistance pour l'élaboration de conventions de raccordement des établissements générant des pollutions d'origine non domestique aux réseaux
- Assistance à la programmation des travaux

##### ▪ ASSISTANCE AU SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- Assistance pour la mise en œuvre des contrôles
- Assistance pour l'exploitation des résultats
- Assistance pour la définition et la programmation des travaux d'entretien et d'amélioration des ouvrages

##### ▪ ASSISTANCE POUR L'EVALUATION DE LA QUALITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

##### ▪ ASSISTANCE POUR L'ELABORATION DE PROGRAMMES DE FORMATION DES PERSONNELS.

- \* L'assistance technique proposée par le Département est définie par le décret n° 2007-1868 du 26 décembre 2007.

##### ★ Conditions d'éligibilité

1° Les communes considérées comme rurales en application du I de l'article D. 3334-8-1, à l'exclusion de celles dont le potentiel financier par habitant, tel qu'il est défini par l'article L. 2334-4, était, pour l'année précédant la demande d'assistance, supérieur à 1,3 fois le potentiel financier moyen par habitant des communes de moins de 5 000 habitants ;

2° Les établissements publics de coopération intercommunale de moins de 15 000 habitants pour lesquels la population des communes répondant aux conditions fixées par le 1° représente plus de la moitié de la population totale des communes qui en sont membres.

### III.3 – Mission pour l'instruction des autorisations en urbanisme (application du droit des sols)

#### ASSISTANCE POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS EN URBANISME

- Gratuit pour les EPCI qui ont franchi le seuil de 10 000 hab entraînant la fin de l'instruction d'urbanisme de service de l'Etat (DDT) pour ces communes au 1<sup>er</sup> juillet 2015 (loi Alur).

- \* Cette mission d'assistance est assurée gratuitement depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2016.

- \* La mission apporte une assistance aux collectivités pour l'instruction en application du droit des sols (ADS) sur l'ensemble des procédures des autorisations d'urbanisme et des actes, de l'examen de la recevabilité de la demande ou de la déclaration, à la préparation de la décision et au contrôle de la conformité des travaux.

- Pour les communes qui ont fait le choix d'assurer elle-même cette instruction mais qui ne peuvent plus l'assurer :

##### ▪ Tarif annuel 5 € TTC par habitant

##### ▪ Toute intervention complémentaire : 185 € HT par demi-journée

## ASSISTANCE POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS EN URBANISME

### ▪ INSTRUCTION DES AUTORISATIONS

- Instruction des autorisations d'urbanisme (certificats d'Urbanisme, permis de construire, déclarations préalables, permis d'aménager, permis de démolir)
- Conseil auprès des élus dans le cadre de la préparation de projet
- Conseil individualisé sur rendez-vous au demandeur, sur la faisabilité de son projet et sur les formalités administratives nécessaires à sa réalisation
- Assistance au chef d'exécutif dans le suivi des autorisations : déclarations d'ouverture de chantier (DOC), déclarations attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT), contrôles de la conformité des travaux (récolelement)
- Assistance dans le contentieux de l'urbanisme (constructions sans autorisation, non-conformité, recours, etc...)
- Veille juridique en matière d'urbanisme

### III.3 – Mission type d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage d'opération (AMO)

#### ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE D'OPERATION (AMO)

##### ❖ Tarif suivant barème ou temps estimé

### ▪ ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE D'OPERATION

Assistance générale au maître d'ouvrage, à caractère administratif, financier et technique, en vue de la définition et de la mise en œuvre optimale des moyens nécessaires à la réalisation d'une opération : définition du programme, préparation du dossier de consultation des maîtres d'œuvre, aide au choix du maître d'œuvre, et assistance pour le suivi du déroulement de l'opération.

\* L'Agence assiste le Maître d'ouvrage dans ses prérogatives tout au long des processus d'études et de réalisation pour des opérations d'aménagement ou de constructions dans les domaines de compétence de l'agence, notamment de la voirie, de l'assainissement, du bâtiment.

\* La mission est définie dans la fiche de la mission type d'assistance à Maîtrise d'ouvrage, selon des opérations d'aménagement vrd/espace public ou de bâtiment.

\* Les prérogatives du Maître d'ouvrage sont celles définies par la loi MOP n° 85-704 du 12 juillet 1985.

### III.4 – Mission type de Maîtrise d'Œuvre d'opération (MOE)

#### MAÎTRISE D'OEUVRE D'OPERATION (MOE)

##### ❖ Tarif suivant barème ou temps estimé

### ▪ MAÎTRISE D'OEUVRE D'OPERATION

- Etudes de conception (avant-projet, projet)
- Assistance aux contrats de travaux
- Direction de l'exécution des travaux
- Assistance aux opérations de réception

\* La mission est définie dans la fiche de la mission type de Maîtrise d'œuvre qui s'appuie sur la loi MOP n° 85-704 du 12 juillet 1985.

## IV. Les autres prestations

### IV.1 – Prestations intellectuelles internes

PRESTATIONS INTELLECTUELLES INTERNES	
<ul style="list-style-type: none"><li>❖ <b>Tarif</b> ⇒ <b>185 € HT la ½ journée par Ingénierie 61</b></li><li>▪ PRESTATIONS INTELLECTUELLES</li><li>▪ APPUIS OU CONSEILS au-delà des <i>2 jours par an et par commune compris dans l'adhésion.</i></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>* Il s'agit de prestations intellectuelles de toute nature dans les domaines de compétences de l'Agence, réalisées par les ressources d'Ingénierie 61.</li><li>* Ces prestations peuvent porter notamment sur :<ul style="list-style-type: none"><li>✓ L'étude préliminaire avant une mission de MOE ou d'AMO</li><li>✓ la définition des besoins pour un projet</li><li>✓ l'établissement d'un programme d'aménagement</li><li>✓ la rédaction d'un cahier des charges</li><li>✓ la réalisation d'une analyse juridique complexe.</li></ul></li></ul>

### IV.2 – Prestations intellectuelles externes

PRESTATIONS INTELLECTUELLES EXTERNES	
<ul style="list-style-type: none"><li>❖ <b>Tarif suivant le barème ou tarif de l'intervenant</b></li><li>▪ PRESTATIONS INTELLECTUELLES DE SPECIALISTES</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>* Il s'agit de prestations intellectuelles pour lesquelles Ingénierie 61 ne dispose pas des compétences ou des ressources suffisantes, et qui sont demandées par Ingénierie 61 à un prestataire externe.</li><li>* Ce sont des prestations nécessitant des compétences de spécialistes, notamment dans les domaines de l'urbanisme, du paysage, de l'environnement par exemple.</li></ul>

### IV.3 – Prestations de service externes

PRESTATIONS DE SERVICE EXTERNES	
<ul style="list-style-type: none"><li>❖ <b>Tarif suivant le barème ou tarif du prestataire</b></li><li>▪ PRESTATION DE SERVICE EXTERNE</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>* Il s'agit de prestations de service pour lesquelles Ingénierie 61 ne dispose pas des compétences ou des ressources suffisantes, et qui sont demandées par Ingénierie 61 à un prestataire externe.</li><li>* Il peut s'agir, par exemple, de topographie, de contrôle, etc.</li></ul>

### IV.4 – Prestations de service internes

PRESTATIONS DE SERVICE INTERNES	
<ul style="list-style-type: none"><li>❖ <b>Tarif suivant barème</b></li><li>▪ RELEVE DE COMPTAGE DE CIRCULATION</li><li>▪ CONTRÔLES ET ESSAIS DE LABORATOIRE <i>pour les travaux de voirie</i></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>* Il s'agit de prestations de service à partir des moyens et compétences d'Ingénierie 61 mis à disposition des adhérents.</li></ul>

## V. Barème et tarifs des missions/prestations facultatives payantes

### BAREME ET TARIFS DES MISIONS/PRESTATIONS (hors TVA)

Les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre ou délégation de maîtrise d'ouvrage, selon leur spécificité, pourront être définies soit selon les barèmes ci-après, soit en temps estimé par application du coût à la demi-journée de prestation intellectuelle.

#### 1. Étude pré-opérationnelle (Prestation n°1)

Cette première mission a pour objet de définir le contenu, les besoins et le coût prévisionnel de l'opération. Elle comprend la réalisation d'une notice, l'aide à la définition des besoins, l'établissement d'un organigramme fonctionnel des espaces et une première estimation financière de l'opération. Elle constitue la base de réflexion préalable à tout lancement de procédure, permettant au maître d'ouvrage de valider la faisabilité et les grandes orientations du projet.

Les honoraires relatifs à cette mission sont établis sur la base d'une évaluation du temps estimé, selon la nature et la complexité de l'étude.

#### 2. Assistance aux contrats (Prestation n°2)

Cette prestation ne comprend pas la procédure de concours d'architecte.

Une fois le projet défini, cette mission vise à accompagner la collectivité dans la consultation et la désignation des prestataires nécessaires à la conduite du projet : maître d'œuvre, contrôleur technique et coordonnateur sécurité-protection de la santé. Elle comprend la rédaction des pièces de consultation, l'analyse des offres, la formulation d'avis et la préparation des actes de notification des marchés, jusqu'à la signature des contrats.

Les honoraires de cette prestation sont désormais calculés par tranche, en fonction du montant prévisionnel des travaux :

Tranche de montant des travaux HT (€)	Taux appliqué
0 – 150 000 €	1 500 € (Forfait)
150 001 – 500 000 €	1,00 %
500 001 – 1 000 000 €	0,50 %
> 1 000 001 €	0,30 %

#### 3. Assistance en phase opérationnelle (Prestation n°3)

Enfin, cette dernière mission apporte un appui continu au maître d'ouvrage durant les phases de conception et de travaux. Elle inclut la participation à des réunions clés, la formulation d'avis techniques à chaque étape (APD, PRO, DCE, chantier, réception) et un accompagnement administratif et technique pour le bon déroulement de l'opération jusqu'à sa réception.

Les honoraires de cette prestation sont également calculés par tranche, selon le montant total des travaux de l'opération :

Tranche de montant des travaux HT (€)	Taux appliqué
0 – 150 000 €	À la demande *
150 001 – 500 000 €	1,00 %
500 001 – 1 000 000 €	0,70 %
> 1 000 000 €	0,50 %

\* au cas par cas en fonction de la complexité

Ensemble, ces trois missions assurent un accompagnement complet, progressif et modulable du maître d'ouvrage, depuis la définition initiale du projet jusqu'à sa réalisation effective, dans un souci constant de qualité, de conformité réglementaire et d'optimisation des moyens de la collectivité.

▪ MAÎTRISE D'ŒUVRE D'OPERATION (mission de base type)

COUT PREVISIONNEL par tranche	% PAR TRANCHE Mission témoin
- jusqu'à 30 000 € HT	7 %
- de 30 001 € HT à 200 000 € HT	6 %
- supérieur à 200 001 € HT	4 %

Rémunération de la mission témoin (loi MOP) par élément de mission

ÉLÉMENT DE MISSION	% PAR ELEMENT DE MISSION
Avant-Projet (AVP)	14 %
Projet (PRO)	30 %
Assistance aux Contrats de Travaux (ACT)	9 %
<b>Phase CONCEPTION</b>	<b>53 %</b>
Direction de l'Exécution des travaux (DET) avec l'Assistance des Opérations de Réception (AOR)	47 % (1)
<b>Phase TRAVAUX</b>	<b>47 %</b>

**Exemple pour le calcul de la rémunération par tranche**

Pour une opération évaluée à 300 000 € HT, le coût de la mission s'élève à 7 172 € HT (soit 2,4 %) si elle s'arrête à la phase Projet :  
 30 000 € à 7% = 2 100 €  
 170 000 € à 6% = 10 200 €  
 100 000 € à 4% = 4 000 €  
 Soit un total de 16 300 € pour une mission complète (5,4%)  
 Jusqu'au PRO : 14 % (AVP) + 30% (PRO) = 44 % x 16 300 = 7 172 €

(1) Ce pourcentage est ramené à 35% pour la rémunération complémentaire des travaux de confortement ou de modernisation de voirie au-delà des seuils fixés, ne nécessitant ni étude ni plan, dans le cadre de l'ATEV.

▪ PRESTATIONS DE DELEGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE

COUT PREVISIONNEL par tranche	% PAR TRANCHE
- jusqu'à 30 000 € HT	6 %
- supérieur à 30 001€ HT	4 %

▪ ASSISTANCE TECHNIQUE A L'ASSAINISSEMENT (SATESE)

Tarifs 2026 (les tarifs sont fixés annuellement par arrêté du Président du Conseil départemental)

Assainissement	< 2000 hab.(1)	> 2000 hab.(1)	EPCI.
collectif	0,956 €/hab.(*)	0,478 €/hab.(*)	0,956 €/hab.(*)
non collectif	Pas de commune compétente en la matière		0,060 €/hab.(*)

(\*) hab : habitant défini par l'article L2334-2 du code général des collectivités territoriales

(1) communes dont le potentiel financier est inférieur à 1,3 fois le potentiel financier moyen par habitant des communes de moins de 5000 habitants

## Barème des prestations pour les collectivités ne répondant aux critères ci-dessus

Prestations	Code	Coût <sup>(1)</sup>
▪ Etablissement d'une fiche descriptive	FD	360 € / station
▪ Réunion avec un maître d'ouvrage	RMO	360 € / réunion
▪ Réalisation d'une visite légère avec test sans analyses (station)	RVL	540 € / visite
▪ Réalisation d'un bilan de fonctionnement sur 24 heures hors analyses	B24H	1 080 € / bilan
▪ Réalisation d'un bilan de fonctionnement approfondi sur 72 heures hors analyses <sup>(2)</sup>	B72H	980 € / bilan
▪ Assistance à la rédaction du manuel d'autosurveillance	MAS	360 € / manuel
▪ Assistance à la rédaction du RPQS	RPQS	360 € / RPQS
▪ Fourniture des résultats de l'autosurveillance (données de base, synthèse des validations)	FRAUTO	360 € / station
▪ Audit d'autosurveillance	AUDIT	540 € / station
▪ Assistance à la validation des données de fonctionnement station avec calage analytique et métrologique	AUTO	1 080 € / station
▪ Expertise des points réglementaires station (A2, A3, A4, A5, A6, A7) hors analyses	EXPERT S	1 440 € / station
▪ Expertise des points réglementaires réseau (A1)	EXPERT R	360 € / point
▪ Prélèvement rivière ou autre hors analyses <sup>(2)</sup>	PRSA	90 € / prélèvement
▪ Gestion, valorisation et bancarisation des données des points A2	VAL A2	720 € / point
▪ Réalisation d'un prélèvement de boues issu de l'assainissement collectif hors analyses sur les composés tracés et organiques	BOUE	90 € / prélèvement
▪ Réalisation d'un prélèvement de boues issu de l'assainissement collectif hors analyse complète	BOUEC	90 € / prélèvement
▪ Coût horaire agent <sup>(3)</sup>	HORAI	360 € / j

(1) - TVA non applicable – article 293 B du Code général des impôts

(2) – Les analyses seront facturées directement à la collectivité par le laboratoire titulaire du marché

(3) – Coût horaire journalier 2025

## VI. Barème et tarifs des prestations facultatives payantes

### BAREME & TARIFS DES PRESTATIONS (hors TVA)

#### ▪ PRESTATION INTELLECTUELLE INTERNE

NATURE DE LA PRESTATION	COÛT HT	DESCRIPTION
Prestation intellectuelle interne	185 € la ½ journée	<p>Prestations intellectuelles réalisées avec les ressources d'Ingénierie 61.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ conseil, analyse, diagnostic</li> <li>✓ étude préliminaire</li> <li>✓ définition des besoins, programme d'aménagement</li> <li>✓ études diverses...</li> </ul>

#### ▪ PRESTATION EXTERNE

NATURE DE LA PRESTATION	COÛT HT	DESCRIPTION
Prestation intellectuelle externe	barème ou tarif de l'intervenant	Prestations intellectuelles de spécialistes, par exemple dans les domaines de l'urbanisme, du paysage, de l'environnement...
Prestation de service externe	barème ou tarif du prestataire	Prestation de service, par exemple en matière de topographie, de contrôle...

#### ▪ RELEVE DE COMPTAGE DE CIRCULATION

NATURE DE LA PRESTATION	COÛT HT	DESCRIPTION
Relevé de comptage de véhicules	265 € HT l'unité de comptage	<p>Relevé de comptage de véhicule :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Déplacement pour la pose et dépose</li> <li>✓ Pose et dépose du compteur</li> <li>✓ Extraction des données</li> <li>✓ Rapport des données de comptage</li> </ul>
Compteur supplémentaire	105 € HT l'unité de compteur	<p>Compteur supplémentaire de véhicule lors d'un même comptage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Pose et dépose du compteur</li> <li>✓ Extraction des données</li> <li>✓ Rapport des données de comptage</li> </ul>

▪ CONTRÔLE ET ESSAIS DE LABORATOIRE

NATURE DE LA PRESTATION	COÛT HT	DESCRIPTION
<b>Contrôle béton : Affaissement au cône et résistance à la compression</b>	<b>245 € l'unité de contrôle 23 € L'éprouvette supplémentaire</b>	Affaissement au cône et confection de 6 éprouvettes, résistance à la compression : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Déplacement pour le coulage</li> <li>✓ Essais d'affaissement</li> <li>✓ Confection des éprouvettes</li> <li>✓ Transfert et réception des éprouvettes au labo</li> <li>✓ Ecrasement des éprouvettes</li> <li>✓ Rapport d'essai</li> </ul>
<b>Contrôle béton : Résistance à la compression (sans déplacement)</b>	<b>110 € l'unité de contrôle 18 € L'éprouvette supplémentaire</b>	Résistance à la compression de 6 éprouvettes confectionnées et apportées par l'entreprise, soit 2 séries de 3 avec 2 durées de conservation : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Réception des éprouvettes</li> <li>✓ Ecrasement des éprouvettes</li> <li>✓ Rapport d'essai</li> </ul>
<b>Contrôle enrobé</b>	<b>215 € l'unité de contrôle</b>	Essais de teneur en bitume, de granulométrie, mesures des densités en place, de la macrotexture : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Déplacement</li> <li>✓ Prélèvements et contrôles des températures</li> <li>✓ 20 mesures de densités en place après compactage</li> <li>✓ 20 mesures de macrotexture PMT</li> <li>✓ Teneur en bitume et granulométrie</li> <li>✓ Rapport d'essai</li> </ul>
<b>Contrôle des enduits superficiels d'usure (ESU)</b>	<b>135 € l'unité de contrôle</b>	Contrôle des dosages au sol en liant et gravillons : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Déplacement</li> <li>✓ Pesées des mousses avant et après répandage</li> <li>✓ Mise en place de 5 mousses et boîtes doseuses</li> <li>✓ Rapport d'essai</li> </ul>
<b>Identification d'un sol</b>	<b>180 € l'unité d'identification 100 € L'échantillon supplémentaire</b>	Analyse granulométrique, valeur au bleu (argilosité) et un indice portant immédiat (si nécessaire) : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Déplacement</li> <li>✓ Prélèvement d'échantillons</li> <li>✓ Essai de teneur en eau</li> <li>✓ Analyse granulométrique</li> <li>✓ Essai au bleu</li> <li>✓ Compactage proctor (1 point) et poinçonnemement IPI</li> <li>✓ Rapport d'identification avec classement GTR</li> </ul>
<b>Carottage de chaussée Pour analyse amiante, HAP et/ou analyse de la structure de chaussée</b>	<b>255 € l'unité de sondage 52 € Le carottage supplémentaire</b>	Auscultation d'une structure de chaussée par carottage des matériaux liés (10 cm moyens) . <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Déplacement</li> <li>✓ Amenée, mise en place et repliement du matériel</li> <li>✓ Réalisation d'1 carottage</li> <li>✓ Rebouchage à l'enrobé stockable</li> </ul>

<b>Analyse pour recherche Amiante et HAP</b>	<b>160 €</b> l'unité analyse amiante et HAP	✓ Préparation des échantillons pour analyses ✓ Analyse microscopique pour recherche d'amiante ✓ Analyse pour quantification des HAP ✓ Rapport de sondage et d'analyses
	<b>70 € l'unité</b> l'analyse des HAP seuls	✓ Préparation des échantillons pour analyses ✓ Analyse microscopique pour recherche d'amiante ✓ Analyse pour quantification des HAP ✓ Rapport de sondage et d'analyses
<b>Analyse de la structure de chaussée</b>	<b>115 €</b> L'unité	Après carottage, poursuite au perforateur pour les matériaux non traités avant le TN. Rapport de sondage avec coupe.
<b>Déflexion à la poutre Benkelman</b>	<b>180 €</b> L'essai de déflexion  <b>Mise à disposition du camion avec chauffeur</b> <b>358 €</b>	Mesures de déflexion engendrée par une charge roulante : ✓ Déplacement ✓ Amenée, mise en place et repliement du matériel ✓ Réalisation jusqu'à 30 mesures ✓ Rapport de sondage et d'analyses
<b>Test de perméabilité des sols</b>	<b>250 €</b>	Mesure de perméabilité
<b>Test supplémentaire</b>	<b>180 €</b>	Mesure de perméabilité

#### ■ ADRESSAGE COMMUNAL

- ❖ *Informations, conseils et accompagnement à la définition d'un plan d'adressage en conformité avec les attentes nationales et propositions des solutions pour la résolution des cas particuliers ;*
- ❖ *Mise à disposition des points géo-référencés [3] « adresses », avec des informations attachées au point ;*
- ❖ *Mise à disposition d'une application web – SIG [2] pour la gestion de ces points « adresse » ;*
- ❖ *Analyse des données modifiées, complétées ou créées par la commune ;*
- ❖ *Traçage des voies ;*
- ❖ *Mise à disposition des formulaires administratifs type : courriers d'information, délibérations, arrêtés, conventions, etc.) ;*
- ❖ *Aide à la transmission de données aux différentes structures : SDIS, Orne Département Très Haut Débit, La Poste, DDFIP, Tom-Tom, etc. et publication des données dans la BAN.*

370 € /jour	Assistance à l'adressage			Assistance à l'utilisation de l'outil web-SIG		
	Adressage	HT	TTC	Outil	HT	TTC
<b>0 – 1000 hab</b>	2,0 j	<b>740 €</b>	<b>888 €</b>	1,0 j	<b>370 €</b>	<b>444 €</b>
<b>1000 – 2000 hab</b>	3,5 j	<b>1 295 €</b>	<b>1 554 €</b>	2,0 j	<b>740 €</b>	<b>888 €</b>
<b>2000 – 6000 hab</b>	4,5 j	<b>1 665 €</b>	<b>1 998 €</b>	2,5 j	<b>925 €</b>	<b>1 110 €</b>
<b>6000 – 15000 hab</b>	5,5 j	<b>2 035 €</b>	<b>2 442 €</b>	3,0 j	<b>1 110 €</b>	<b>1 332 €</b>

▪ **GEOCADASTRE**

Adhésion à GeoCadastre + demi-journée de formation pour la première adhésion	120 € /an
Comptes actifs :	
1. Cadastre simplifié	15 € /compte /an
2. Cadastre intermédiaire	25 € /compte /an
3. Cadastre avancé	60 € /compte /an

## COMMANDE D'ETUDE PRE-OPERATIONNELLE

N° d'affaire : .....

Date : .....

### OBJET DE L'OPERATION

#### OPERATION ET CONTEXTE

La commune a sollicité l'Agence Départementale d'Ingénierie pour être accompagnée dans la démarche XXXXX

#### OBJET DE LA PRESTATION

La mission consiste à réaliser une **étude pré-opérationnelle\*** (prestation n°1) pour définir le contenu et le coût de l'opération de XXXX.

\* prestation n°1 suivant l'organigramme en annexe : « Déroulement type d'une mission d'accompagnement dans une opération de construction ou réhabilitation de bâtiment ».

Le contenu de cette prestation est défini ci-après :

- Une notice succincte,
- Une aide à la définition des besoins,
- Un organigramme fonctionnel des espaces,
- Une estimation de l'opération par ratio.

Plan de localisation de l'opération

A l'issue de cette étude pré-opérationnelle, l'ADI61 pourra proposer deux nouvelles missions (cf. annexe : Organigramme « Déroulement type d'une mission d'accompagnement dans une opération de construction ou réhabilitation de bâtiment ») :

#### - Prestation n°2 : Assistance aux contrats

Une Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) pour le choix d'un Maître d'Œuvre (MOE), d'un contrôleur technique (CT) et d'un Coordonnateur Sécurité Protection Santé (CSPS).

#### - Prestation n°3 : Assistance en phase opérationnelle

Une Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) en phase opérationnelle comprenant une assistance à la demande - participation à des réunions, visites, avis - en phase opérationnelle (conception et travaux) pour aider et conseiller le maître d'ouvrage dans ses prérogatives.

#### MODALITES D'EXECUTION

##### **■ Conditions de réalisation**

##### Prestation : Etude pré-opérationnelle

L'étude sera réalisée d'après des documents généraux disponibles (vue aérienne, cadastre, carte IGN, photos...), des plans existants de la Collectivité ou de plans issus de relevés.

L'étude prévoit XXX réunion(s) avec les élus (validation des orientations / présentation de l'étude).

#### CONTRAINTEES

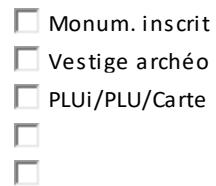
- PNR
- Natura 2000
- Znieff
- SAGE
- ZH
- Périmètre AEP
- AVAP (ZPPAUP)
- Site classé
- Site inscrit
- Monum. classé

### ■ Remise de la prestation

La prestation sera remise sous forme de documents au format numérique.

Pour l'**étude pré-opérationnelle**, il sera établi :

- Une note de présentation de l'étude : diagnostic, orientations/principes et description des aménagements,
- Un organigramme des espaces,
- Une évaluation financière de l'opération sur la base de ratio.



### ■ Délai/durée

La prestation sera remise sous **XX mois** à compter de la réception par l'Agence de la mission signée.

### ■ Modalités financières

Le coût de la prestation s'élève à **XXXXX € TTC** suivant le détail indiqué dans le tableau ci-dessous.

Le paiement intégral interviendra à l'achèvement de la prestation.

Des acomptes pourront intervenir à l'avancement de la mission.

## COUT DE LA PRESTATION

PRESTATIONS	TOTAL			Ingénierie	360 €/j
	Qté	360 €/j	Montant HT		
<b>Appui/Assistance</b>	<b>0,0 j</b>		<b>- €</b>	<b>0,0 j</b>	
Visite sur site	1/2j	0,0	-		180 €
<b>Etude de faisabilité</b>	<b>0,0 j</b>		<b>- €</b>	<b>0,0 j</b>	
Relevés métriques et/ou altimétriques	1/2j	0,0	-		180 €
Définition des besoins	1/2j	0,0	-		180 €
Elaboration d'organigramme fonctionnel	1/2j	0,0	-		180 €
Chiffrage par ratio	1/2j	0,0	-		180 €
Elaboration des documents	1/2j	0,0	-		180 €
XXXXXX	1/2j	0,0	-		180 €
<b>Réunion avec la Collectivité</b>	<b>0,0 j</b>		<b>- €</b>	<b>0,0 j</b>	
Réunion comprise*	U	0,0	-		180 €
Réunion complémentaire*	U	0,0	-		180 €
<b>MONTANT HT</b>	<b>0,0 j</b>		<b>- €</b>	<b>0,0 j</b>	
<b>TVA</b>	<b>20%</b>		<b>- €</b>		
<b>MONTANT TTC</b>			<b>- €</b>		

\* toute réunion supplémentaire est facturée au réel

**Établi par l'Agence départementale d'ingénierie**

Alençon, le .....

**Le Directeur,**

**Denis MARTINS DE ALMEIDA**

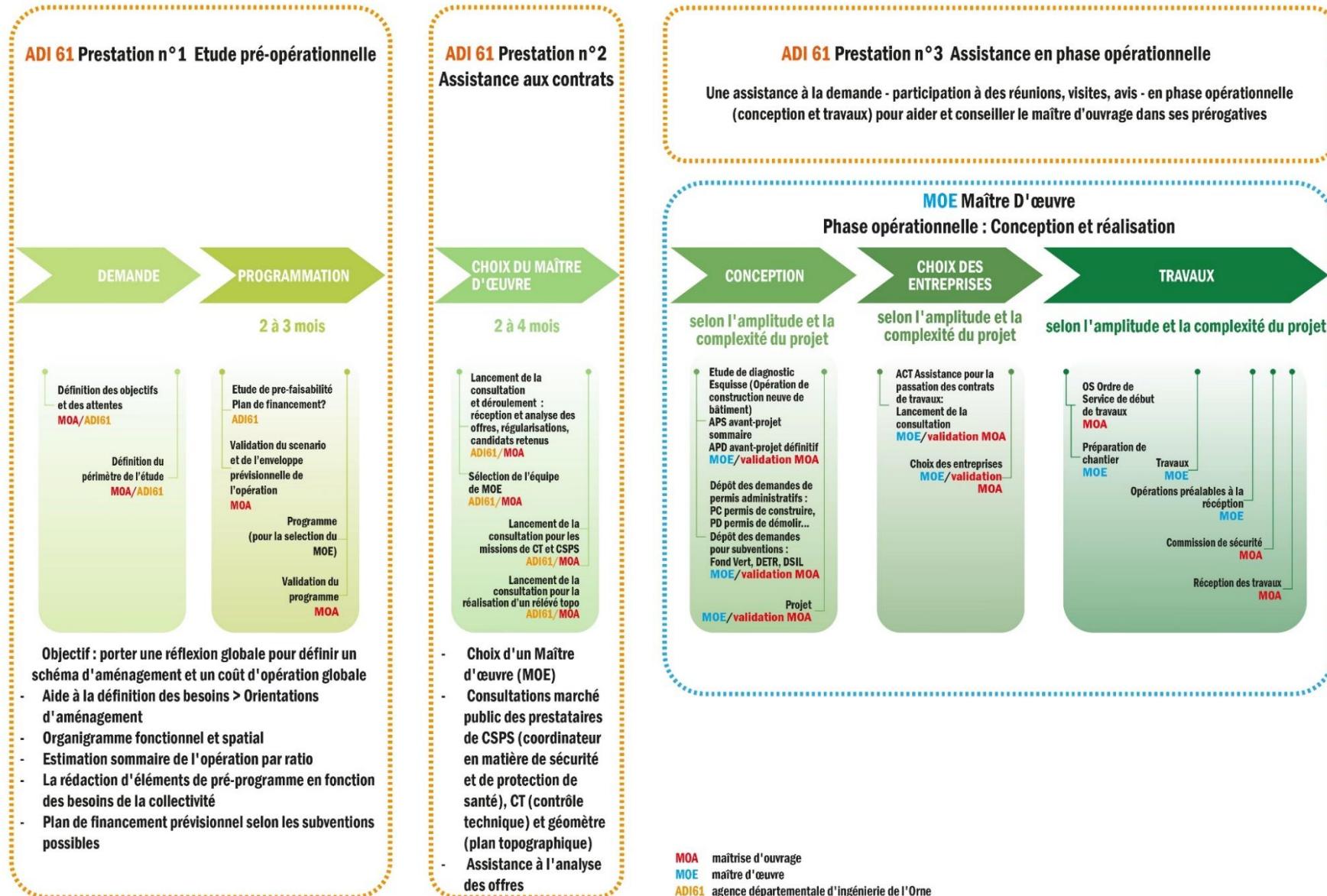
**Accepté par la Collectivité valant exécution**

....., le .....

**Le Maire/Le Président/La Présidente,**

.....

## DÉROULEMENT TYPE D'UNE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT DANS UNE OPÉRATION DE CONSTRUCTION OU RÉHABILITATION DE BÂTIMENT



## COMMANDE D'ASSISTANCE AUX CONTRATS

N° d'affaire : .....

Date : .....

### OBJET DE L'OPERATION

#### OPERATION ET CONTEXTE

La commune a sollicité l'Agence Départementale d'Ingénierie pour être accompagnée dans la démarche XXXXX

#### OBJET DE LA PRESTATION

La mission consiste à réaliser une **assistance aux contrats\*** pour désigner un MOE (maître d'œuvre) et les prestataires de CSPS (coordination en matière de sécurité et de protection de la santé) et de CT (contrôle technique) pour l'opération de XXXX.

\* *Prestation n°2 suivant l'organigramme en annexe : « Déroulement type d'une mission d'accompagnement dans une opération de construction ou réhabilitation de bâtiment »*

Le contenu de cette prestation est défini ci-après :

- La rédaction des éléments de programme,
- L'élaboration des dossiers de consultation des maîtres d'œuvre, et des prestataires externes CSPS et CT,
- Une assistance auprès de la collectivité jusqu'à la notification des contrats de maîtrise d'œuvre et des prestataires CSPS et CT :
  - o Une assistance pendant la phase de consultation,
  - o Une vérification de la conformité administrative des dossiers des candidats,
  - o Une analyse des offres et la rédaction du rapport d'analyse,
  - o Une négociation le cas échéant,
  - o Une trame pour la rédaction des courriers aux candidats évincés et de notification dudit marché,
  - o Une assistance le cas échéant pour les réponses aux demandes complémentaires des candidats non retenus.

Nota : Cette prestation ne comprend pas la procédure de concours d'architecture.

A l'issue de cette prestation, l'ADI61 pourra proposer une nouvelle mission (*cf. organigramme « Déroulement type d'une mission d'accompagnement dans une opération de construction ou réhabilitation de bâtiment »*) :

#### - Prestation n°3 : Assistance en phase opérationnelle

Une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) en phase opérationnelle comprenant une assistance à la demande - participation à des réunions, visites, avis - en phase opérationnelle (conception et travaux) pour aider et conseiller le maître d'ouvrage dans ses prérogatives.

#### MODALITES D'EXECUTION

##### **■ Conditions de réalisation**

##### **Prestation : Assistance aux contrats**

La consultation des MOE se fera sur une plateforme de dématérialisation, au choix de la Collectivité, soit celle de la Collectivité soit celle de l'Agence.

L'Agence transmettra à la Collectivité l'ensemble des documents nécessaires à la consultation du MOE.

#### CONTRAINTE

- PNR
- Natura 2000
- Znieff
- SAGE
- ZH
- Périmètre AEP

Si la collectivité choisit elle-même de gérer la consultation sur sa plateforme de dématérialisation, elle déposera lesdits documents, assurera les échanges avec les candidats et transmettra à l'Agence les questions des candidats.

Cependant, l'Agence pourra assurer les échanges sur la plateforme de la Collectivité (après transmission des coordonnées) à la demande de cette dernière.

Un avis de publicité devra être publié si le montant estimé des honoraires de maîtrise d'œuvre atteint les seuils réglementaires. Cette dépense reste à la charge de la Collectivité et n'est pas comprise dans la présente mission.

Pour la consultation du bureau de contrôle et du coordonnateur SPS, l'Agence assurera directement les consultations par mails.

#### ■ Remise de la prestation

Pour l'**Assistance aux contrats**, il sera établi :

- Le dossier de consultation comprenant :
  - o Les éléments de programme et les annexes,
  - o Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP),
  - o Le règlement de consultation (RC),
  - o L'acte d'engagement (AE),
- Le rapport d'analyse des offres,
- La notification aux candidats retenus ou non.

#### ■ Délai/durée

La prestation prendra fin à l'issue de la notification du marché aux candidats retenus.

#### ■ Modalités financières

Le coût de la prestation s'élève à **XXXXX € TTC** suivant le détail indiqué dans le tableau ci-dessous.

Le paiement intégral interviendra à l'achèvement de la prestation.

Des acomptes pourront intervenir à l'avancement de la mission.

- AVAP (ZPPAUP)
- Site classé
- Site inscrit
- Monum. classé
- Monum. inscrit
- Vestige archéo
- PLUi/PLU/Carte
- 
- 

### COUT DE LA PRESTATION

			Montant total des travaux HT (€)	0,00 €
Tranche de montant HT (€)	Taux appliquéd (%)	Part du montant dans la tranche (€)	Honoraires pour la tranche (€)	
0 – 150 000 €	1500 € (fixe)	-	0,00 €	0,00 €
150 001 – 500 000 €	1,00%	0,00 €	0,00 €	0,00 €
500 001 – 1 000 000 €	0,50%	0,00 €	0,00 €	0,00 €
>1 000 001 €	0,30%	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL HONORAIRES MOE HT				0,00 €
TVA (20%)				0,00 €
TOTAL HONORAIRES MOE TTC				0,00 €

**Établi par l'Agence départementale d'ingénierie**

Alençon, le .....

**Le Directeur,**

**Denis MARTINS DE ALMEIDA**

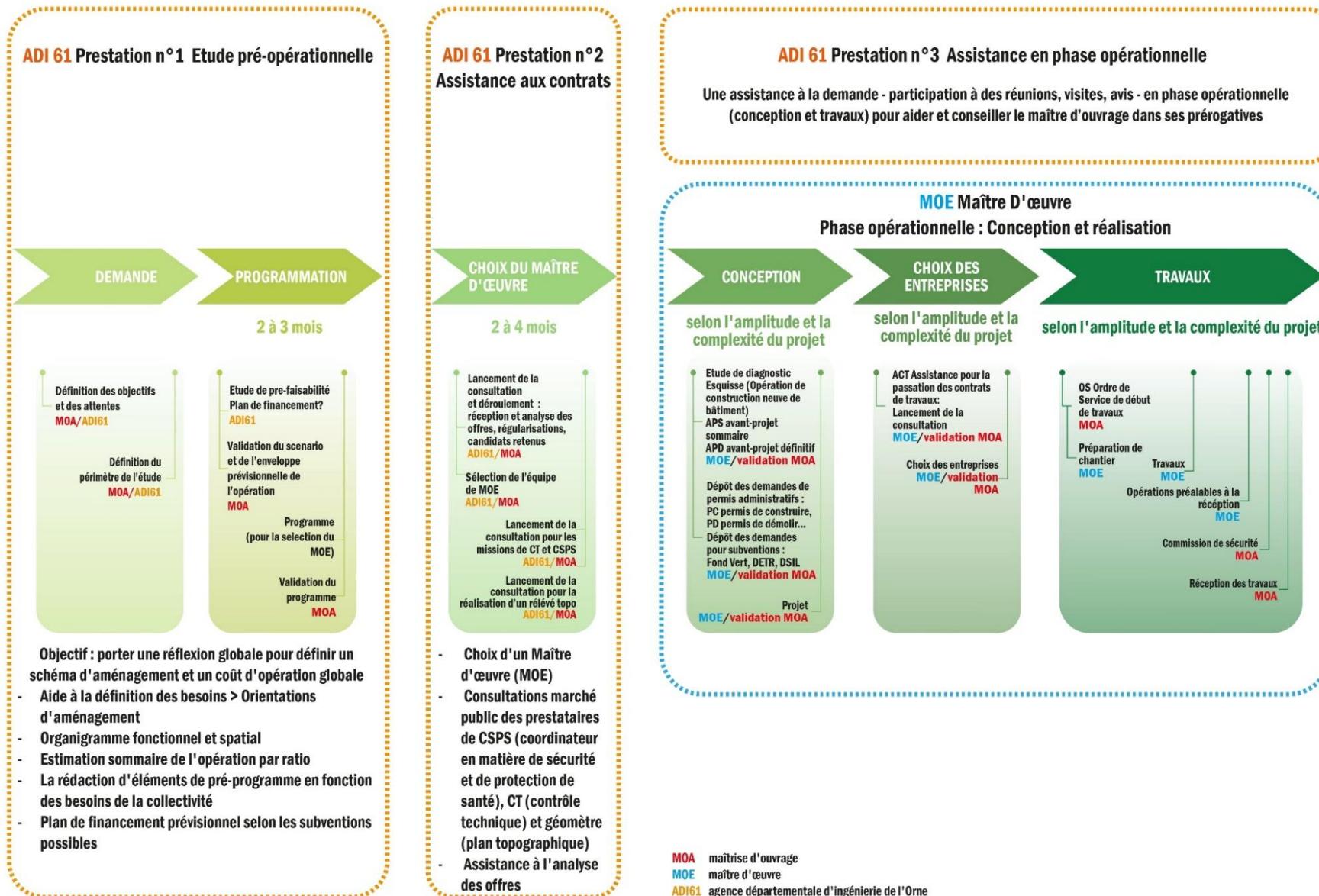
**Accepté par la Collectivité valant exécution**

....., le .....

**Le Maire/Le Président/La Présidente,**

.....

## DÉROULEMENT TYPE D'UNE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT DANS UNE OPÉRATION DE CONSTRUCTION OU RÉHABILITATION DE BÂTIMENT



## COMMANDE D'ASSISTANCE EN PHASE OPERATIONNELLE

N° d'affaire : .....

Date : .....

### OBJET DE L'OPERATION

#### OPERATION ET CONTEXTE

La commune a sollicité l'Agence Départementale d'Ingénierie pour être accompagnée dans la démarche XXXXX

#### OBJET DE LA PRESTATION

La mission consiste à réaliser **une assistance à la demande en phase opérationnelle\*** (conception et travaux) pour aider et conseiller le MOA (maître d'ouvrage) dans ses prérogatives pour l'opération de XXXX.

\* Prestation n°3 suivant l'organigramme en annexe : « Déroulement type d'une mission d'accompagnement dans une opération de construction ou réhabilitation de bâtiment »

Le contenu de cette prestation est défini ci-après :

- Un avis technique sur l'avant-projet définitif (APD), phase à l'issue de laquelle le MOE chiffre le projet qui permet au maître d'ouvrage (MOA) de fixer le coût prévisionnel et le montant définitif des honoraires du MOE,
- Un avis sur le dossier de consultation des entreprises avant le lancement des marchés de travaux,
- Un avis sur les travaux complémentaires proposés par le maître d'œuvre,
- Une aide à la décision sur le plan administratif et technique,
- Réunions comprises :
  - o ESQ / APD : 2 réunions
  - o PRO : 1 réunion
  - o DCE : 1 réunion
  - o Chantier : 3 réunions
  - o Réception : 2 réunions

(Nota : les réunions supplémentaires seront facturées : 360€ à l'unité)

Plan de localisation de l'opération

#### MODALITES D'EXECUTION

##### ■ Conditions de réalisation

##### Prestation : Assistance en phase opérationnelle

Cette prestation interviendra aux phases clés de l'opération selon les sollicitations de la Collectivité.

##### ■ Remise de la prestation

Pour l'**Assistance aux contrats**, il sera établi :

- Des avis et analyses en phases opérationnelles d'études et travaux (à la demande).

##### ■ Délai/durée

La prestation prendra fin à l'issue de la réception des travaux.

#### CONTRAINTE

- PNR
- Natura 2000
- Znieff
- SAGE
- ZH
- Périmètre AEP
- AVAP (ZPPAUP)
- Site classé
- Site inscrit
- Monum. classé
- Monum. inscrit

### ■ Modalités financières

Le coût de la prestation s'élève à **XXXXX € TTC** suivant le détail indiqué dans le tableau ci-dessous.

Le paiement intégral interviendra à l'achèvement de la prestation.

Des acomptes pourront intervenir à l'avancement de la mission.

- Vestige archéo
- PLUi/PLU/Carte
- 
- 

### COUT DE LA PRESTATION

		Montant total des travaux HT (€)	0,00 €
Tranche de montant HT (€)	Taux appliqué (%)	Part du montant dans la tranche (€)	Honoraires pour la tranche (€)
0 – 150 000 €	A la demande	-	-
150 001 – 500 000 €	1,00%	0,00 €	0,00 €
500 001 – 1 000 000 €	0,70%	0,00 €	0,00 €
>1 000 000 €	0,50%	0,00 €	0,00 €
TOTAL HONORAIRES MOE HT			0,00 €
TVA (20%)			0,00 €
TOTAL HONORAIRES MOE TTC			0,00 €

Établi par l'Agence départementale d'ingénierie

Alençon, le .....

Le Directeur,

Denis MARTINS DE ALMEIDA

Accepté par la Collectivité valant exécution

....., le .....

Le Maire/Le Président/La Présidente,

.....

## DÉROULEMENT TYPE D'UNE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT DANS UNE OPÉRATION DE CONSTRUCTION OU RÉHABILITATION DE BÂTIMENT

